

Fonds monétaire international

Mali : Lettre d'intention et Protocole d'accord technique

Le 19 juin 2009

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Mali dans laquelle sont décrites les politiques que Mali entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du Mali, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Lettre d'Intention pour la 2^{ème} Revue

Bamako, le 19 juin 2009

Le Ministre de l'Économie et des Finances

A

**M. Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis**

Monsieur le Directeur Général,

1. Comme détaillé dans la lettre d'intention du 18 novembre 2008, la gestion macroéconomique des autorités Maliennes en 2008 s'est notamment appliquée à atténuer l'impact de la flambée des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires. Si les politiques mises en œuvre à cet égard ont permis de préserver la paix sociale et d'assurer une mise en œuvre satisfaisante du programme économique, les réformes structurelles ont connu certains retards que les autorités se sont attachées à corriger au premier semestre de 2009.

2. Notre produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 5,1% en 2008, grâce notamment au dynamisme des secteurs primaire et tertiaire. Les bons résultats enregistrés dans les productions rizicole et céréalière, à la faveur notamment d'une pluviométrie favorable et de l'initiative riz, ont largement compensé la chute de la production cotonnière liée aux difficultés structurelles de cette filière. Le secteur tertiaire a été surtout tiré par les télécommunications, les transports et les services financiers. En revanche, la valeur ajoutée du secteur secondaire a reculé de 5,3% sous l'effet d'un léger tassement de la production d'or et du ralentissement des activités agroalimentaires et textiles.

3. L'inflation en glissement annuel a été limitée à 7,5% pour l'ensemble de l'année 2008, après avoir atteint 13% en septembre 2008 du fait des tensions sur les marchés mondiaux des produits alimentaires et pétroliers et avant de retomber à 3,2% à fin avril 2009. Le contexte extérieur difficile a contribué à un très léger accroissement du déficit du compte courant de la balance des paiements en 2008, et une baisse des réserves internationales, partiellement compensée par la privatisation de la Banque internationale du Mali (BIM).

4. Le déficit de base du budget de l'État a été limité à 1,2 % du PIB contre 1,8% du PIB programmé. Afin de maintenir la stabilité macroéconomique face aux incertitudes sur la durée de la crise alimentaire et énergétique, le Gouvernement a fait des économies budgétaires de

près de 1 % du PIB, touchant principalement les dépenses d'investissement sur fonds propres. Ces économies ont plus que compensé les manques à gagner de recettes résultant des exonérations de droits de douane sur certains produits alimentaires et des aménagements de la fiscalité sur les produits pétroliers, afin d'atténuer le coût social de la flambée des cours mondiaux de ces produits. L'amélioration du solde budgétaire de base, par rapport au niveau programmé, s'est néanmoins accompagnée de difficultés de trésorerie et d'une augmentation sensible des instances de paiement de l'État à ses fournisseurs, qui ont atteint 96 milliards de FCFA à fin 2008.

5. Dans ce contexte, nous avons observé tous les critères de réalisation quantitatifs du programme à fin 2008 (voir tableau). Au plan structurel, nous avons aussi observé les deux critères de réalisation relatifs au non-octroi de nouvelles exonérations douanières non prévues par la loi et au lancement de l'appel d'offres pour la privatisation de la Société de Télécommunications du Mali (SOTELMA) avant fin décembre 2008, ainsi que le repère structurel relatif à l'adoption en Conseil des Ministres du schéma directeur pour l'Office du Niger.

6. Les autres réformes structurelles soumises à conditionnalité ont connu certains retards, mais les mesures nécessaires pour résorber ces retards ont été prises.

- S'agissant du critère de réalisation relatif au plan de restructuration de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM), une note sur l'état de sa restructuration a été transmise à la Commission bancaire en mars 2009. Cette note ne remplissant pas toutes les conditions du critère défini pour fin mars, elle a été complétée en juin 2009 par un rapport établi en collaboration avec les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) et transmis à la Commission bancaire et à la BCEAO (action préalable). Le rapport présente plusieurs scénarii complémentaires visant à restaurer la solvabilité et la profitabilité de la banque, compte tenu des évolutions escomptées des principaux ratios prudentiels. Ainsi, les conditions formelles de respect du critère n'ont été observées qu'en juin, mais les études ainsi effectuées devraient faciliter notre prise de décision d'ici fin 2009 en vue du désengagement de l'État de la BHM. Nous avons en outre procédé à la recapitalisation partielle de la banque en mars 2009 en lui transférant des dépôts de l'État et une partie du portefeuille de prêts de l'Office Malien de l'Habitat, comme envisagé dans notre précédente lettre d'intention. Au vu des actions correctrices prises, nous sollicitons une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation concernant la BHM.
- Pour le secteur coton, le Gouvernement reste engagé sur une privatisation de la Compagnie malienne du textile (CMDT) en 2010. À cette fin, le Gouvernement poursuit les réformes de réorganisation du secteur et de restructuration de la CMDT et la Commission de Restructuration du Secteur Coton a engagé en juin un processus de renouvellement du contrat de l'expert en privatisation pour qu'il continue d'accompagner les autorités dans cette privatisation. La situation financière très précaire de la CMDT et

les incertitudes liées à la réforme du secteur dans un contexte international difficile ont affecté le déroulement et le financement de la campagne 2008/09, et entraîné des retards dans les décisions concernant la campagne 2009/10. Les décisions fixant le prix aux producteurs de 170 FCFA par kilo par la commission interprofessionnelle et le prix des engrais avec une subvention implicite, ne sont intervenues qu'à la mi-mai 2009. Pour assurer un bon démarrage de la campagne 2009/10, le Gouvernement a, en outre, décidé d'assurer le reliquat de paiement des producteurs pour la campagne 2008/09, réactivé le comité de suivi de trésorerie du secteur et confirmé l'assignation des rôles pour le financement de cette campagne. Malgré ces mesures, les retards pris dans la commande et la mise en place des nouveaux intrants et les problèmes persistants de la filière peuvent rendre plus difficile une augmentation substantielle de la production à court terme .

- Le principe d'un ajustement moyen de 4 % de la tarification électrique à partir du 1er juillet 2009 épargnant les plus faibles tranches de consommation du tarif social, a été retenu par un comité interministériel en mars en vue d'assurer la viabilité du secteur de l'électricité, mais la directive de la Commission de Régulation de l'Eau et de l'Électricité (CREE) précisant les conditions d'application de cette mesure et le nouveau tarif effectif n'est intervenue que le 26 mai 2009 (action préalable) .
- L'adoption d'un nouveau cadre institutionnel pour l'eau et l'électricité, prévue avant fin-mars, reste tributaire de la finalisation d'une étude externe par un consultant international. Les premières étapes de l'étude ont permis de réduire le champ décisionnel à un nombre restreint de scénarii devant être soumis à des analyses plus poussées et examinés dans le cadre d'ateliers réunissant les différentes parties prenantes. Les prochaines étapes de cette réforme feront l'objet de consultations avec la Banque mondiale, particulièrement dans le cadre du nouveau programme énergie qui vient d'être négocié avec cette institution.

7. La mise en œuvre du programme continue d'être satisfaisante en 2009. Tous les repères quantitatifs à fin mars ont été observés sauf ceux sur le plafond du financement intérieur net à l'État et le sous-plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État qui ont été légèrement dépassés du fait de l'enregistrement le 2 janvier 2009 d'une émission obligataire lancée fin décembre 2008. La mobilisation des recettes s'est poursuivie conformément au programme et une régulation budgétaire effective a permis une réduction substantielle des instances de paiements.

8. Le Gouvernement a pris des mesures en vue de l'apurement du stock de crédits de TVA accumulés à fin juin 2008 par les compagnies minières. Toutefois, les conditions défavorables du marché financier régional n'ont pas permis de financer cet apurement par une émission obligataire comme envisagé dans la précédente lettre d'intention. Le Gouvernement s'est donc adressé à la filiale d'Ecobank au Mali, agissant en tant que chef de file, pour lever les fonds nécessaires. Ainsi, le Gouvernement a signé en avril et mai 2009 deux conventions de

prêts pour un montant de 37,3 milliards de FCAF avec plusieurs banques, dont Ecobank Mali et d'autres banques maliennes, mais aussi des filiales d'Ecobank ayant leur siège dans la zone UEMOA ainsi que dans la CEMAC. Ce faisant, le Gouvernement n'a pas réalisé, en toute bonne foi, que les engagements ainsi contractés envers les banques participantes non résidentes au Mali sont soumis au critère de réalisation relatif à la prohibition de contracter ou de garantir des dettes extérieures à caractère non concessionnel. De plus, ces prêts ont été contractés sans évaluer leur élément de libéralité qui s'avère être inférieur à 35 pourcent même en ne tenant pas compte des intérêts dont les compagnies minières ont accepté de supporter la charge à travers une réduction équivalente de leurs créances envers l'État.

9. Dans ce contexte, nous sollicitons une dérogation pour le non respect du critère continu de réalisation relatif à l'endettement extérieur non concessionnel, compte tenu: (i) de notre engagement d'éliminer ou de refinancer à l'intérieur de l'UEMOA avant la 3ème revue la portion des financements susvisés accordés par des banques ayant leurs sièges dans la zone CEMAC (3,5 milliards de FCFA) ; (ii) des mesures prises pour assurer une évaluation plus systématique du taux de libéralité résultant de tous les prêts susceptibles d'être contractés ou garantis par l'État ; et (iii) du fait que les engagements contractés par l'État sur le marché bancaire de l'UEMOA sont économiquement équivalents aux titres (bons et obligations) qu'il souhaitait émettre sur le marché financier régional en conformité avec l'exception prévue dans le protocole d'accord technique. De ce qui précède, le recours au crédit bancaire plutôt qu'au marché financier peut être considéré comme une déviation mineure par rapport au critère de réalisation relatif à l'endettement extérieur non concessionnel. De plus, pour l'avenir nous sollicitons un amendement du protocole d'accord technique afin d'exclure du champ d'application du critère de réalisation relatif à l'endettement extérieur non concessionnel, non seulement les financements accordés par le FMI et les titres émis sur le marché financier régional, mais aussi les prêts contractés en franc CFA dans la zone UEMOA.

Perspectives pour 2009

10. Le recul des prix mondiaux du pétrole et des denrées alimentaires depuis septembre-octobre dernier nous a conduit à focaliser notre attention sur l'impact potentiel de la récession mondiale sur le Mali. La priorité du Gouvernement reste la préservation d'un cadre macroéconomique stable, nonobstant les difficultés conjoncturelles au plan international. Le Gouvernement renforcera aussi les réformes structurelles, en vue de réaliser ses objectifs de croissance et de réduction de pauvreté à moyen terme. La nécessité de ce renforcement tient compte des progrès et insuffisances constatés dans la mise en œuvre de notre Cadre Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (CSRP) en 2008, par un rapport qui sera finalisé et transmis au FMI avant fin-septembre. L'appui de nos partenaires techniques et financiers (PTF) demeure essentiel à la poursuite de nos efforts en la matière.

11. Notre position extérieure devrait s'améliorer en 2009 sous l'effet d'une évolution favorable de nos termes de l'échange, compte tenu, d'une part, du bon niveau attendu des cours de l'or qui fournit plus de deux tiers de nos recettes d'exportation et, d'autre part, de la baisse

des cours des produits pétrolier et alimentaire dans un contexte de récession mondiale. Ces effets positifs risquent toutefois d'être partiellement réduits par une chute de nos recettes d'exportation de coton, ainsi que par une baisse des revenus tirés du tourisme et des transferts reçus des migrants. De plus, notre économie demeure particulièrement dépendante de la pluviométrie et reste vulnérable à un renversement des termes de l'échange et à de nouveaux chocs extérieurs. Ainsi, bien que le niveau d'accès aux ressources du FMI semble pour l'instant adéquat, une requête en vue de son augmentation à l'avenir ne saurait être exclue.

12. Dans ce contexte, la croissance réelle du PIB devrait se maintenir autour de 4 %, en particulier si nos efforts d'appui à l'agriculture sont associés à une bonne pluviométrie. La croissance du secteur secondaire devrait se ralentir, car la baisse prévue des productions aurifère et manufacturière ne serait pas compensée par le dynamisme du bâtiment et travaux publics sous l'impulsion du programme d'investissements publics. Le secteur tertiaire risque de pâtir de l'attentisme de nombre de consommateurs et de producteurs face aux incertitudes de la conjoncture internationale.

13. La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) continuera de mener, au plan régional, une politique monétaire prudente en vue d'ancrer les anticipations et permettre à l'inflation de poursuivre sa baisse vers un niveau projeté pour le Mali à 2½ % à fin- 2009. La BCEAO continuera à assurer un niveau de liquidité adéquat au secteur bancaire de l'Union à travers ses opérations d'injection de liquidités sur différentes maturités.

Politique budgétaire

14. La politique budgétaire pour 2009 est rendue plus compliquée par les incertitudes liées à la crise mondiale et son impact potentiel sur le Mali et par le poids d'un stock important d'instances de paiement à fin 2008, ainsi que par des pressions budgétaires nouvelles liées à la mise en œuvre des réformes structurelles et aux décisions du Gouvernement de venir en appui au secteur agricole. De plus, la recapitalisation de la BHM et le remboursement des crédits de TVA accumulés par les entreprises minières ces dernières années génèrent des besoins de financement importants.

15. Dans ce contexte, le Gouvernement poursuivra une gestion prudente des finances publiques, en limitant le déficit budgétaire de base de l'État en 2009 à 1½% du PIB. Cet objectif supérieur de 0,3 point de pourcentage du PIB à celui enregistré en 2008 sera accompagné d'une augmentation substantielle de l'exécution du budget d'investissement sur financement extérieur, dans le but de soutenir l'activité économique nationale face à la crise mondiale. Il est toutefois en retrait par rapport à l'objectif précédemment prévu au programme, ce qui permet une réduction nette des instances de paiements de l'État à concurrence de 30 milliards de FCFA (0,7 % du PIB).

16. Les recettes budgétaires se sont bien comportées lors des cinq premiers mois de 2009. Cette bonne performance, en ligne avec les objectifs du programme, reflète les progrès accomplis en matière d'administration fiscale ainsi que la restauration par le Gouvernement ,

dès fin 2008, du niveau de la fiscalité pétrolière à celui qui prévalait avant le choc pétrolier de 2008. Compte tenu de notre ferme intention de maintenir la fiscalité pétrolière à son niveau actuel et de refléter les variations des prix internationaux au niveau intérieur, ces résultats nous conduisent à maintenir nos objectifs de recettes budgétaires pour 2009 au niveau envisagé dans la Loi de Finances. L'évolution des recettes fera toutefois l'objet d'un suivi attentif au cours des prochains mois compte tenu des incertitudes de la conjoncture intérieure et internationale.

17. Les objectifs de dépenses budgétaires pour 2009 ont été réduits de près de ½ point de pourcentage du PIB (22 milliards de FCFA) pour dégager la majeure partie des ressources nécessaires à la réduction des instances de paiements mentionnée ci-dessus. Le programme révisé de dépenses tient aussi compte de nouvelles dépenses de transferts et subventions pour appuyer la restructuration de la BHM (1,8 milliard de FCFA) et assurer un bon déroulement de la campagne cotonnière 2009/10 (15,4 milliards de FCFA), ainsi que d'une réallocation de certaines lignes budgétaires pour financer les subventions aux intrants agricoles décidées par le Gouvernement pour 2009 (11 milliards de FCFA). Les nouvelles dépenses de transferts ont ainsi rendu nécessaires des économies d'environ 9 milliards de FCFA sur certaines dépenses de biens et services et de 30 milliards de FCFA touchant les dépenses d'investissement sur fonds propres. Malgré ces ajustements budgétaires, le niveau des dépenses d'investissement sur fonds propres en point de pourcentage du PIB reste similaire à celui des années précédentes (environ 3% du PIB). De plus, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement sur financement extérieur augmentent à 13,4% et 7,3% du PIB, respectivement. La révision de l'objectif de dépenses budgétaires pour 2009 ne devrait donc pas nuire au bon fonctionnement de l'État et à la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté du gouvernement.

18. Le déficit budgétaire global (sur base ordonnancement et hors dons) devrait donc s'élever à 9% du PIB en 2009, comparé à 5,6% du PIB en 2008. Compte tenu d'une légère augmentation des financements extérieurs, de la réduction programmée des instances de paiement, et du remboursement envisagé des crédits de TVA au secteur minier, le financement intérieur atteindra près de 2½ % du PIB.

19. En raison des incertitudes internationales, le Gouvernement reste prêt à prendre les mesures nécessaires, en consultation avec les services du FMI, pour assurer le respect des objectifs budgétaires en 2009. A cet égard, la politique budgétaire pour 2009 s'accompagne d'un effort de régulation de l'exécution du budget pour prévenir et limiter les dérapages potentiels. Nous avons ainsi élaboré un plan de trésorerie dégageant une marge préventive à travers un gel temporaire de dépenses non-prioritaires pendant les trois premiers trimestres de l'année. Les allocations ainsi gelées pourraient être débloquées au dernier trimestre si les conditions le permettent, tout en évitant une nouvelle accumulation d'instances de paiements à fin 2009. Ce plan sera aligné sur la nomenclature budgétaire d'ici fin septembre 2009, afin d'assurer (i) le suivi trimestriel de l'exécution budgétaire en termes d'engagement, liquidation, ordonnancement et paiement des dépenses ; et (ii) une meilleure régulation de l'exécution du budget en fonction des ressources disponibles et du statut prioritaire de la dépense publique (Repère structurel).

20. Afin de renforcer la gestion de la dette intérieure, le Vérificateur General a effectué une évaluation des instances de paiements à fin mars 2008 et le Contrôle général des services publics, en association avec l'Inspection générale des Finances, a entrepris une nouvelle évaluation de ces instances à fin mars 2009. Ces actions seront complétées, d'ici fin 2009, par la mise en place d'un système de suivi dans le contexte de l'amélioration de la comptabilité publique et des systèmes d'information du Trésor (Repère structurel). Le Gouvernement entend solliciter une assistance technique du FMI en la matière. L'évaluation susvisée des instances à fin mars 2009 sera mise à jour à fin 2009. Cette mise à jour fera l'objet d'un rapport qui indiquera les paiements effectués sur le stock d'instances à fin mars 2009 et sera communiqué aux services du FMI avant fin janvier 2010.

21. Nous avons poursuivi nos efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques appuyés par nos PTF dans le cadre du plan d'action pour l'amélioration de la gestion et la modernisation des finances publiques (PAGAM/GFP). La mise en œuvre du PAGAM/GFP en 2008, jugée positive par les partenaires techniques et financiers en mai 2009, fera l'objet d'une évaluation par un cabinet international dont le recrutement doit intervenir à la suite d'une consultation lancée en avril 2009. Cette première génération du PAGAM/GFP a notamment permis la réalisation de l'interconnexion des ordonnateurs pour l'exécution des dépenses publiques, la réécriture du Code des Marchés Publics, la création-installation de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et l'adoption par le Gouvernement d'un projet de Loi portant renforcement de la Section des Comptes de la Cour Suprême. Afin de mieux pérenniser ces acquis, le Gouvernement mettra en place une seconde génération de réformes s'appuyant sur les normes du cadre Dépenses Publiques et Responsabilité Financière (PEFA).

22. L'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures reste une priorité majeure du Gouvernement. À cette fin, la Direction Générale des Impôts (DGI) a procédé aux études préparatoires à la création d'un centre d'impôts pour les moyennes entreprises qui doit être opérationnel d'ici fin Septembre 2009 (Repère structurel). Par ailleurs, afin d'assainir la gestion des restes à recouvrer, la DGI s'est engagée dans l'établissement d'un dossier d'admission de certaines côtes irrécouvrables en non valeurs. L'administration fiscale éprouve toutefois des difficultés dans l'application des procédures concernées, ainsi qu'en matière de gestion et de suivi des exonérations fiscales du fait de fréquentes contestations par les contribuables de l'interprétation faite des procédures et documents en cause. Enfin, dans le cadre du second protocole avec les entreprises minières, le Gouvernement a pris des mesures transitoires afin d'éviter l'accumulation des crédits de TVA, mais a entamé une réflexion sur une solution pérenne au problème de gestion de ces crédits. Il sollicite l'assistance technique du FMI pour appuyer les réformes et réflexions engagées par la DGI sur ces différents fronts.

23. Les réformes de la Direction Générale des Douanes (DGD) seront également poursuivies en 2009, à travers un meilleur suivi des exonérations conforme aux engagements du Gouvernement et la création de 9 bureaux et brigades mobiles dans le cadre d'un programme étalé sur quatre ans pour la modification de la carte de surveillance douanière. De plus, la DGD renforcera le scanning des marchandises importées et le programme de vérification des

importations (PVI). Elle mettra également en œuvre la nouvelle procédure de transit des véhicules automobiles et poursuivra l'extension de Sydonia ++ aux autres structures de l'intérieur et des ports de Dakar et d'Abidjan.

24. Par ailleurs, en vue d'améliorer les statistiques des finances publiques, le Gouvernement établira d'ici fin 2009, en collaboration avec la BCEAO : (i) un inventaire exhaustif des comptes bancaires inclus dans la Position nette du Gouvernement ; et (ii) une méthodologie d'enregistrement de ces comptes basée sur une classification adéquate dans le tableau des opérations financières de l'État (Repère structurel).

25. En outre, des actions importantes ont été engagées depuis quelques années pour améliorer la planification stratégique à travers le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et le budget-programme. Cette démarche de gestion axée sur les résultats et de lien plus étroit entre l'instrument budgétaire et les stratégies sectorielles et nationales sera poursuivie. Dans ce contexte, une analyse des méthodologies d'élaboration des CDMT sera engagée. Le Gouvernement entend aussi mettre en œuvre le plan d'action 2009-2015 de réforme du budget-programme élaboré avec l'assistance technique du FMI et relatif à : (i) la réorganisation des outils normatifs, budgétaires et comptables autour de la notion centrale de « budget-programme » ; (ii) la responsabilisation des gestionnaires et la redéfinition des rôles des acteurs du budget-programmes ; et (iii) l'amélioration du système de gestion des finances publiques.

Réformes structurelles

Secteur financier

26. Le Gouvernement a adopté en juillet 2008 la stratégie de développement du secteur financier, compte tenu des recommandations de l'évaluation du système financier réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI. Le comité pour en suivre la mise en œuvre sera opérationnel d'ici fin septembre 2009. Parmi les recommandations déjà mises en œuvre, il convient plus particulièrement de noter : (i) la privatisation de la Banque internationale du Mali (BIM-SA) ; (ii) la restructuration du Crédit Initiative (CI-SA) à travers sa fusion avec la Banque malienne de solidarité (BMS-SA) ; et (iii) l'adoption par le Gouvernement de la nouvelle réglementation sur les systèmes financiers décentralisés.

27. Notre système financier n' a pratiquement pas été affecté par la crise financière mondiale, du fait notamment de sa faible intégration aux marchés financiers internationaux. En vue de renforcer la solidité du système bancaire de la zone, le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire d'Afrique de l'Ouest (UMOA) a décidé, en septembre 2007, de porter d'ici fin 2010, le niveau minimum de fonds propres des banques et des établissements financiers, à 5 milliards de FCFA et 1 milliard de FCFA, respectivement. A l'issue de cette première étape, un chronogramme sera arrêté pour porter ces seuils à 10 milliards de FCFA et à 3 milliards de FCFA respectivement. Les autorités monétaires ont aussi décidé de renforcer la supervision bancaire.

28. La restructuration de la BHM constitue une priorité de tout premier plan pour les autorités. Le redressement du compte d'exploitation de la banque passe également par l'augmentation des ressources nécessaires à une relance de son activité de crédit sur des bases saines. Sur la base du plan de restructuration finalisé avec l'appui d'une assistance technique et le conseil que nous venons de solliciter auprès de la BCEAO, une décision du Gouvernement interviendra d'ici fin 2009 pour arrêter une stratégie et un calendrier de désengagement de l'État de la BHM (Repère structurel). Une assistance technique supplémentaire pourrait porter sur la méthode et le calendrier de mise en œuvre de notre décision. Entretemps, l'État prendra à sa charge les arriérés d'intérêts dus au pool interbancaire (1 milliard de FCFA) ainsi que le coût d'un plan social estimé à 0,8 milliard de FCFA et visant à réduire les frais de personnel de 25%.

29. Dans le cadre de l'amélioration de la situation financière et de la gestion des institutions de sécurité sociale (réforme paramétrique de la Caisse des Retraites du Mali), le Gouvernement a transmis au Parlement le projet de Loi portant code des pensions des fonctionnaires civils, militaires et députés. L'Assemblée nationale prévoit d'examiner ce texte en juin et juillet 2009.

30. En outre, certains établissements de micro-finance font peser des risques sur le reste du secteur financier. Une assistance sera sollicitée auprès de la Banque mondiale dans le cadre de la mise en œuvre du volet surveillance du plan national d'actions pour le développement de la micro-finance.

Secteur agricole :

31. Le Gouvernement attache une grande priorité au développement du secteur agricole, vu son potentiel pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Dans la lancée de l'initiative riz, le Gouvernement a décidé de maintenir son soutien au secteur rizicole et de l'étendre au blé, au maïs et au coton, en vue d'assurer une meilleure sécurité alimentaire et la relance du coton. Dans le cadre de son appui à ce secteur et de la préparation du budget 2010, le Gouvernement mettra en place, d'ici fin septembre 2009, un système de subventions aux intrants pour les cultures céréalière et cotonnière. Ce système sera ciblé, circonscrit, et assorti d'un processus régulier de suivi et d'évaluation (Repère structurel). La subvention annuelle aux intrants agricoles ne devrait pas dépasser 0,5% du PIB en 2009 et 2010. L'amélioration de la gestion des ressources naturelles en zone Office du Niger constitue également une priorité pour le Gouvernement. La récente création auprès du Premier ministre d'un Secrétariat d'État pour cette zone doit donner plus de lisibilité à la politique gouvernementale et faciliter le dialogue avec nos partenaires techniques et financiers.

32. La relance de la filière coton demeure une priorité majeure du Gouvernement compte tenu de l'importance de ce secteur en matière d'emploi, de développement agricole et de croissance économique. À cet effet, un tableau de bord financier de la campagne 2009/10 sera mis en place d'ici fin septembre 2009 (Repère structurel), afin de permettre un suivi effectif

des opérations financières de la CMDT (recettes, obligations, paiement, endettement, impayés vis-à-vis des autres acteurs du secteur). Ce tableau de bord fera l'objet de mises à jour mensuelles, et transmis aux services du FMI. Cette relance passe également par une profonde restructuration du secteur et de la CMDT en vue de sa prochaine privatisation. À cette fin, la CMDT a été scindée en une société holding et quatre filiales régionales dotées, chacune, d'un actif net positif. De plus, deux organes de gestion et de suivi (Office de classement du coton et Interprofession du coton) ont été créés et installés et un Groupement d'intérêt Économique—incluant la CMDT, l'Union des producteurs et l'Office de la Haute vallée du Niger—a été constitué pour la gestion des intrants.

Secteur aurifère :

33. L'exploitation de nos ressources aurifères fournit depuis quelques années une part importante de nos recettes budgétaires et d'exportation. Notre économie est de ce fait vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux de l'or. De plus, nos principales mines d'or seront probablement épuisées d'ici quelques années. Dans ce contexte, une équipe pluridisciplinaire de l'administration procédera d'ici à fin 2009, à une étude de l'impact macroéconomique (balance des paiements, emploi, croissance, budget) de ce secteur et de ses perspectives à moyen terme (Repère structurel). Par ailleurs, dans le cadre de sa candidature à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), un rapport doit être réalisé pour rapprocher les informations fournies par les sociétés minières sur leurs contributions fiscales nettes avec celles incluses dans la comptabilité publique. La version provisoire de ce rapport fait l'objet d'échanges contradictoires entre les parties.

Secteur des télécommunications :

34. Le Gouvernement poursuit ses discussions avec le soumissionnaire le mieux-disant dans le cadre des offres reçues en janvier dernier en vue de la privatisation de la SOTELMA le plus tôt possible. L'impact macroéconomique de cette opération dépendra largement de l'utilisation qui sera faite des recettes attendues. Le Gouvernement consultera les services du FMI à ce sujet.

Modalités de suivi du programme

35. Les discussions sur la 3^{ème} revue du programme se focaliseront sur la mise en œuvre des réformes structurelles et le projet de budget pour 2010 compte tenu de l'ancrage des finances publiques sur la convergence vers les normes fixées en la matière dans le cadre de l'UEMOA. Ces discussions porteront également sur une analyse de la viabilité de la dette publique préparée conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI, en collaboration avec la direction générale de la dette publique.

36. La performance sous le programme en-cours sera évaluée sur la base des Tableaux 1 et 2 et le Protocole d'Accord Technique ci-joint. Dans ce contexte, nous sollicitons : (i) l'inclusion d'un nouvel ajusteur au critère quantitatif de réalisation sur le financement intérieur

net à l'État et le financement intérieur net des banques et du marché à l'État afin de tenir compte d'éventuelles différences par rapport à l'objectif de réduction des instances de paiement retenu dans le programme; (ii) la suppression du critère structurel de réalisation prohibant les exonérations fiscales au cordon douanier sans base juridique explicite ou autorisation du Conseil des ministres, conformément à la nouvelle politique du FMI en matière de conditionnalité structurelle et compte tenu du critère de réalisation sur les recettes fiscales nettes ; (iii) l'exclusion du plafond sur la dette extérieure non concessionnelle non seulement des bons du Trésor et des obligations émis sur le marché régional de l'UEMOA, mais aussi de la dette en franc CFA contractée par le Gouvernement avec des résidents de la zone UEMOA ; et (iv) une modification des critères de réalisation à fin juin 2009 pour tenir compte de l'augmentation du financement bancaire requise pour la réduction des instances de paiements et la recapitalisation de la BHM. Il est prévu que la 3ème revue du programme soit achevée d'ici fin 2009 sur la base des critères de réalisation à fin juin 2009 et que la 4ème revue soit achevée d'ici la fin mai 2010 sur la base des critères de réalisation à fin 2009.

37. Le Gouvernement estime que les politiques décrites dans la présente lettre sont appropriées pour atteindre les objectifs de son programme et prendra toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. Le Mali consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures et préalablement à toute révision des politiques énoncées dans la présente lettre, conformément aux politiques du FMI sur ces consultations. Le Gouvernement est disposé à mettre à la disposition des services du Fonds toutes informations utiles contenues dans le Protocole d'Accord Technique sur les progrès accomplis dans le cadre du présent programme. Pendant l'exécution du programme, le Gouvernement n'entend introduire ou renforcer aucune restriction de change, pratique de taux de change multiples, restriction à l'importation pour soutenir la balance des paiements ni conclure d'accords de paiement bilatéraux en violation de l'Article VIII des Statuts du Fonds. Le Gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre et le rapport des services du FMI portant sur la présente revue..

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Mr. Sanoussi TOURÉ

/s/

Ministre de l'Économie et des Finances
République du Mali

Tableau 1: Mali: Critères Quantitatifs de Réalisation et Repères indicatifs pour 2008-09

	2008			2009								
	Déc.			Mars			Juin		Sep.		Déc.	
	Critères de Réalisation			Repères indicatifs			Critères de Réalisation		Repères indicatifs		Repères	Critères de
	Prog.	Ajustés	Réalisé	Prog.	Ajustés	Estim. ⁶	1ère Revue	Révisés	1ère Revue	Révisés	1ère Revue	Réalisation
Critères de performance¹	(milliards de francs CFA)											
1 Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ²	40.3	40.3	-8.1	10.0	11.8	13.1	25.0	45.0	35.0	50.0	43.0	33.4
2 <i>dont</i> : Banques et marché financier ²	49.7	49.7	-28.4	15.0	16.8	22.3	25.0	80.0	30.0	90.0	35.0	62.5
3 Augmentation cumulée des arriérés extérieurs (plafond) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4 Nouvelles dettes extérieures à un an ou plus, de nature non concessionnelle, contractées ou garanties par l'Etat (plafond) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	17.5 ⁷	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5 Nouvelles dettes extérieures à court-terme (moins d'un an) contractées ou garanties par l'Etat (plafond) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
6 Recettes fiscales nettes (seuil)	514.7	514.7	519.4	140.0	140.0	143.5	290.0	290.0	430.0	430.0	603.0	603.0
Indicateurs financiers												
7 Solde budgétaire de base hors dépenses PPTE (seuil)	-67.0	-67.0	-48.1	-10.0	-10.0	17.1	-30.0	-20.0	-50.0	-40.0	-82.0	-62.0
<i>Pour mémoire:</i>												
1 Assistance budgétaire extérieure pendant l'année ^{1 5}	55.7		54.1	20.0		6.4	40.0	48.0	60.0	32.0	86.0	92.0
2 Allègement de dette PPTE ¹	12.7		10.9	1.0		1.8	...	6.3	...	8.1	11.2	11.2

¹ Montant cummulés depuis le début de chaque année. Pour juin et septembre 2009, les critères de performance qui ne sont pas l'objet d'un suivi continu ne sont que des repères. Voir Protocole d'Accord Technique pour les définitions.

² Ces objectifs quantitatifs excluent l'appurement des crédits de TVA en arriérés. Les cibles révisées pour fin juin, fin septembre et fin décembre 2009 reflètent la recapitalisation de la Banque de l'Habitat du Mali, pour un montant de 19,1 milliards de FCFA et les prévisions de réduction nette des instances de paiement à concurrence de 45 milliards de FCFA à fin juin et fin septembre, et de 30 milliards de FCFA à fin décembre 2009. Le programme inclut un ajusteur pour toute déviation par rapport aux objectifs de réduction des instances de paiement budgétaires.

³ Ces critères de réalisation feront l'objet d'un suivi continu.

⁴ Element don au moins égal à 35 pour cent.

⁵ A l'exclusion des ressources du FMI.

⁶ Le non respect des critères de réalisation sur le financement intérieur net de l'Etat et sur le financement bancaire et de marché financier de l'Etat résulte d'une émission obligataire lancée en décembre 2008 mais enregistrée le 2 janvier 2009.

⁷ Partie de deux prêts syndiqués en FCFA d'un montant total de 38 milliards de FCFA qui ont été signés en avril et mai 2009 pour le paiement d'arriérés de crédits de TVA et qui impliquaient des banques non-maliennes résidentes dans l'UEMOA et la CEMAC.

Tableau 2. Mali: Conditionnalité Structurelle pour la 2^{ème} Revue du Programme FRPC.

Mesures	Échéance	Statut	
		A l'échéance	Au 15 juin 2009
Actions préalables			
1 Transmission du rapport complémentaire sur la restructuration de la BHM, à la commission bancaire pour appréciation et à la BCEAO pour avis.			Réalisée le 11 juin 2009
2 Publication par la Commission de regulation de l'eau et de l'électricité d'une Directive fixant les conditions d'application de l'ajustement moyen de 4% du tarif de l'électricité prévu à partir du 1er juillet 2009.			Réalisée le 26 mai 2009
Critères de réalisation			
1 Élimination des exonérations douanières sans base juridique explicite.	Continu	Observé	Observé
2 Lancement d'un appel d'offre pour la vente des parts de l'Etat dans SOTELMA.	Fin décembre 2008	Observé	Observé
3 Transmission à la Commission bancaire d'un plan de restructuration pour la BHM, qui améliore les ratios de capitaux propres et de liquidité aux normes prudentielles de l'UEMOA.	Fin mars 2009	Non observé	Observé (cf. action préalable)
Repères structurels			
1 Adoption en Conseil des Ministres d'un plan de réforme et d'un contrat de développement pour l'Office du Niger	Fin décembre 2008	Observé	Observé
2 Adoption par le gouvernement d'un calendrier révisé pour la phase transitoire précédant la privatisation de la CMDT, indiquant clairement les responsabilités pour le financement de la campagne 2009/10 débutant en janvier 2009.	Fin décembre 2008	Non observé	Observé
3 Adoption d'un nouveau tarif électrique	Fin mars 2009	Non observé	Observé (cf. action préalable)
4 Adoption en Conseil des Ministres d'un nouveau cadre institutionnel pour les services publics de l'eau et de l'électricité.	Fin mars 2009	Non observé	Non observé ¹

¹ Retard dans l'achèvement d'une étude externe; la réforme sera suivie par la Banque mondiale.

**Table 3 : Conditionnalité structurelle Pour les Deuxième et Troisième
Reuves du Programme FRPC**

Repères structurels la 3^{ème} revue du programme (fin septembre 2009)

1. Dans le cadre de la mobilisation des recettes, mettre en place et démarrer les activités du centre des impôts pour les moyennes entreprises (CIME).
2. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de l'État, élaborer le plan de trésorerie de l'État conformément à la nomenclature budgétaire (section, code économique...) de manière à assurer (i) le suivi trimestriel de l'exécution budgétaire en termes d'engagement, liquidation, ordonnancement, et paiement des dépenses, et (ii) une meilleure régulation de l'exécution du budget en fonction des ressources disponibles.
3. Dans le cadre du suivi du secteur coton et en consultation avec le FMI, élaborer un tableau de bord financier mensuel de la campagne 2009/10 qui permette un suivi effectif des opérations financières (recettes, obligations, paiements, endettement, impayés) des différents acteurs dans ce secteur (producteurs, CMDT, fournisseurs, banques, État).
4. Dans le cadre de l'appui du gouvernement au secteur agricole et de la préparation du budget 2010, mettre en place un système de subvention aux intrants des cultures céréalières et cotonnières qui soit ciblé et circonscrit, et dont les modalités de mise en œuvre seront accompagnées d'un mécanisme de suivi et d'évaluation.

Repères structurels pour la 4^{ème} revue du programme (fin décembre 2009)

1. Dans le cadre de la gestion de la dette intérieure, sur la base des évaluations des instances de paiement réalisées, à fin mars 2008 par le Vérificateur Général, et à fin mars 2009 par le Contrôle général des services et l'Inspection générale des Finances, mettre en place un système de suivi des instances de paiement qui s'appuiera sur des améliorations de la comptabilité, de la gestion de la trésorerie, et du système d'information du Trésor, en consultation avec les services du FMI.
2. Dans le cadre de renforcement du secteur bancaire, adopter, par décision du Gouvernement, une stratégie et un calendrier de désengagement de l'État de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM).
3. Dans le cadre de la stratégie pour la croissance, réaliser une étude par les services du gouvernement en consultation avec les services du FMI, sur l'impact macroéconomique du secteur des mines d'or (balance des paiements, croissance, emploi, budget) et de ses perspectives à moyen terme.
4. Dans le cadre du renforcement des statistiques de finances publiques : établir, en collaboration avec la BCEAO, (i) un inventaire exhaustif des comptes bancaires pris en compte dans la Position Nette du Gouvernement, et (ii) une méthodologie appropriée de l'enregistrement des mouvements de ces comptes, basée sur une classification adéquate (telle que : comptes projets, comptes correspondants...), dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

Protocole d'accord technique (PAT)

Le 19 Juin 2009

Ce protocole d'accord définit les repères et les critères d'évaluation du programme appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Il fixe également la périodicité et les délais limites de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

Définitions

Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'étant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

Les définitions de la « dette » et des « emprunts concessionnels » retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes :

- (a) Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration du FMI n° 12274-(00/85) du 24 août 2000).
- (b) Un prêt est réputé concessionnel si, à la date initiale de signature de contrat, le ratio entre la valeur actuelle du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 % (soit un élément don supérieur à 35 %). Les taux utilisés dans cette évaluation sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Pour les dettes de maturité supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément de don. Pour les maturités plus courtes, le taux à utiliser sera le taux de marché de référence à six mois.

Critères d'évaluation quantitatifs et indicateurs quantitatifs

Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront de critère de réalisation à fin juin 2009 et à fin décembre 2009 et d'indicateurs quantitatifs par ailleurs (Table 1 de la lettre d'intention). Le solde budgétaire de base sert d'indicateur quantitatif à tout moment.

Plafond sur le financement intérieur net à l'État ; Sous-plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État

Le financement intérieur net à l'État est défini comme la somme i) de la position nette du Gouvernement telle que définie ci-dessous, et ii) des financements non bancaires de l'État.

Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la BCEAO. Les financements non bancaires sont calculés par le Trésor public dont les chiffres font foi dans le cadre du programme.

La position nette du Gouvernement est définie comme le solde entre les dettes et les créances du Gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la BCEAO et conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au

paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du Gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du Gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du Gouvernement.

Le financement non bancaire net à l'État est défini comme la somme du financement non bancaire net du marché à l'État et les autres financements non bancaires de l'État. Le financement non bancaire du marché à l'État inclut le solde entre les ventes et les remboursements des bons et obligations du Trésor détenus en dehors des institutions bancaires nationales. Les autres financements non bancaires incluent les recettes découlant de la vente d'actifs de l'État, les remboursements de la dette intérieure aux créanciers non bancaires, et les autres créances sur le trésor national. Ces recettes découlant de la vente d'actifs de l'État sont définies comme les revenus effectivement encaissés durant l'année budgétaire, de la vente de tout ou partie des actions détenues par l'État dans des entreprises privatisées. Dans le cas où les paiements relatifs à ces transactions de vente sont projetés s'étaler au-delà de l'année budgétaire, le reliquat sera inclus dans le calcul du financement non bancaire de l'État dans chacune des années suivantes, conformément à l'échéancier annuel des paiements attendus.

Le financement intérieur net des banques et du marché à l'État est défini comme la somme (i) de la position nette du Gouvernement telle que définie ci-dessus, et (ii) des financements non bancaires de l'État à travers l'émission de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire.

Facteurs de correction

Le plafond sur la variation du crédit intérieur net à l'État fera l'objet d'une correction négative (positive) si l'aide budgétaire extérieure est supérieure (inférieure) aux prévisions du programme. L'aide budgétaire est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE). Le facteur de correction sera appliqué au taux de 0 % jusqu'à un seuil de FCFA 10 milliards ; 50 % pour les écarts par rapport au programme compris entre FCFA 10 milliards et FCFA 25 milliards ; et 75 % au delà de FCFA 25 milliards.

Le plafond sur la variation du crédit intérieur net à l'État et le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif équivalent à la valeur d'émission d'obligations à titre des remboursements de crédit TVA et droits des douanes de 2006 et 2007 jusqu'à un montant maximum de FCFA 62 milliards.

Le plafond sur la variation du crédit intérieur net à l'État et le sous-plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État sera ajusté à la hausse (baisse) si la réduction actuelle nette des instances de paiement budgétaire est supérieure (inférieure) aux objectifs programmés (FCFA 45 milliards à fin juin et fin septembre 2009, et FCFA 30 milliards à fin décembre 2009).

Non accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

L'encours des arriérés de paiements extérieurs est défini comme la somme des paiements dus et non payés sur les engagements extérieurs de l'État et la dette extérieure détenue ou garantie par l'État. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 3(a) s'applique ici.

Dans le cadre du programme, le Gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus contractée ou garantie par l'État et/ou les entreprises publiques

Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), amendée par la décision du Conseil d'administration n° 12274-(00/85) du 24/08/2000) mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue.

Le concept de Gouvernement utilisé pour ce critère de réalisation inclut l'État comme défini au paragraphe 2, les Établissements publics à caractère administratifs (EPA), les Établissements publics à caractère scientifique et technique, les Établissements publics à caractère professionnel, les Établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et les Collectivités locales.

À partir de la date d'approbation du programme par le Conseil d'administration du FMI, un plafond de zéro est fixé pour les emprunts à des conditions non concessionnelles. Ce critère de réalisation est suivi sur une base continue.

Le Gouvernement s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus ayant un élément de libéralité inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de référence correspondant aux devises d'emprunt fournies par le FMI). Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'Administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas (i) aux financements accordés par le Fonds Monétaire, (ii) aux transactions de rééchelonnement de la dette existant à la date de l'approbation du programme par le Conseil d'administration du FMI, et (iii) à la dette en franc CFA contractée ou garantie par l'État avec des résidents dans la zone de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), y compris la dette en franc CFA initialement contractée ou garantie by le gouvernement avec des résidents de l'UEMOA et acquises ultérieurement par des non-résidents.

Plafond sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par le Gouvernement et/ou des entreprises publiques

La définition au paragraphes 2 et 3 s'applique également à ce critère de réalisation. La dette extérieure à court terme est la dette d'une durée contractuelle inférieure à un an. Les crédits liés aux importations, les emprunts extérieurs de la CMDT garantis par les recettes d'exportation de coton,

et les opérations d'allègement de la dette sont exclus de ce critère de réalisation. Les bons du Trésor et obligations émis en franc CFA sur le marché régional de l'UEMOA sont également exclus de ce critère de réalisation. Dans le cadre du programme, le Gouvernement et les entreprises publiques s'engagent à ne pas contracter, garantir ou avaliser la dette extérieure non concessionnelle à court terme. Ce critère de réalisation est suivi sur une base continue.

Niveau plancher sur les recettes fiscales nettes

Les recettes fiscales de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprend toutes les recettes fiscales du budget national. Les recettes fiscales nettes comprennent les recettes fiscales brutes moins les remboursements fiscaux, notamment à titre de la TVA ; néanmoins, les remboursements des exercices antérieurs réglés sous convention sont exclus de cette définition. Le Gouvernement communiquera mensuellement les recettes fiscales aux services du FMI dans le cadre du TOFE. Les critères de réalisation et les indicateurs quantitatifs de réalisation pour les recettes fiscales sont inclus dans le tableau 1 joint à la Lettre d'intention.

Niveau plancher sur le solde budgétaire de base hors dépenses PPTE

Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales, hors dons et recettes de privatisation, et les dépenses totales augmenté des prêts nets, hormis la part des dépenses d'investissement financée par les créanciers ou donateurs extérieurs et les dépenses PPTE. Les planchers pour les indicateurs de réalisation relatifs au solde budgétaire de base tel que défini ci-dessus sont présentés dans le tableau 1 joint à la Lettre d'intention.

Mesures structurelles

Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme critères et repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de sa mise en application.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

Dans le but de faciliter le suivi du programme, le Gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
Finances Publiques	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Position nette du Gouvernement (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire) et détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin de mois +6 semaines (définitive)
	Balance générale du trésor	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	TOFE du Gouvernement central et TOFE consolidé	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin du mois +6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les dépenses financées sur les ressources PPTTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Données monétaires et financières	Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle
Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation		Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Opérations de trésorerie de la CMDT		Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires		Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments net de la BCEAO et des banques commerciales		Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines

	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
CSLP	Part des dépenses de réduction de la pauvreté	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines
	Part de l'Éducation primaire dans le total des dépenses allouées au secteur de l'Éducation	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines
	Taux brut de scolarisation et sa répartition entre garçons et filles	Annuelle	Début de l'année scolaire suivante + 1 mois (final)
	Pourcentage de la population ayant accès aux structures sanitaires dans un rayon de 15 kilomètres	Annuelle	Fin de l'année + 2 mois
	Taux d'accouchements assistés	Annuelle	Fin de l'année + 2 mois
	Taux de vaccination DTCP3 des enfants de moins d'un an	Annuelle	Fin de l'année + 2 mois
